

LE BUDGET 2025 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



A l'ordre du jour du Conseil communautaire du 14 avril 2025, l'examen du budget primitif 2025 de Saint-Flour Communauté, le dernier de cette mandature et du projet de territoire 2021-2026. Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'adoption du Compte financier unique 2024 et du débat sur les Orientations budgétaires 2025 qui ont eu lieu lors du Conseil communautaire du 24 mars 2025.

Le budget a été adopté à l'unanimité par les conseillers communautaires.

Budget 2025 : une bonne santé financière pour la dernière année de mandat et de projet de territoire

Les principes suivants ont conduit la construction de ce budget, qui s'inscrit dans un contexte de croissance nationale réduite et d'économies demandées aux collectivités :

- **La poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement ;**
- **Aucune augmentation de la fiscalité ;**
- **Limiter le recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement dégagé ;**
- **Poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire ;**

Ce budget s'inscrit également dans le respect du Pacte financier et fiscal de solidarité conclu entre l'intercommunalité et ses communes membres en janvier 2022.

Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement

Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ces dernières années se poursuivront. Les charges évoluent néanmoins dans un contexte :

- d'augmentation des coûts d'énergie depuis 3 ans ;
- de montée en puissance du service de portage de repas à domicile (+97 000€) ;
- de développement de nouvelles actions mobilité (guide mobilité, étude sur l'extension du réseau Floribus, Fête du vélo...)
- de l'évolution des charges de personnel due à l'impact de dispositifs nationaux (revalorisation de la cotisation CNRACL et du SMIC) et au développement de nouvelles missions (forêt, service eau et assainissement)

Néanmoins, cette évolution est **contenue à hauteur de 1,35%, en deçà de l'inflation prévisionnelle 2025 de 1,4%**, comme le prévoit le Pacte financier et fiscal de solidarité.



Aucune augmentation de la fiscalité malgré des ressources propres en baisse

Contrairement à 2024, les ressources propres prévues en 2025 sont en diminution de 0,82%, et ce malgré une évolution des bases fiscales nationales.

Afin de ne pas impacter davantage les ménages et les entreprises, les élus **votent le maintien des mêmes taux de fiscalité.**

Ainsi, ils s'élèvent pour 2025 à :

- Cotisation foncière des entreprises : 31,53%
- Taxe sur le foncier bâti : 2,26%
- Taxe sur le foncier non bâti : 8,13%
- Taxe d'habitation additionnelle : 12,33%

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), malgré une **nouvelle évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui passe de 59 à 65€/tonne, il est décidé de poursuivre le lissage des taux de TEOM.** Ainsi, conformément aux orientations prises lors de la création de l'intercommunalité, les taux de chaque

commune évoluent progressivement dans l'objectif d'atteindre un taux unifié de 12,28% en 2027.

Un autofinancement qui permet de limiter le recours à l'emprunt

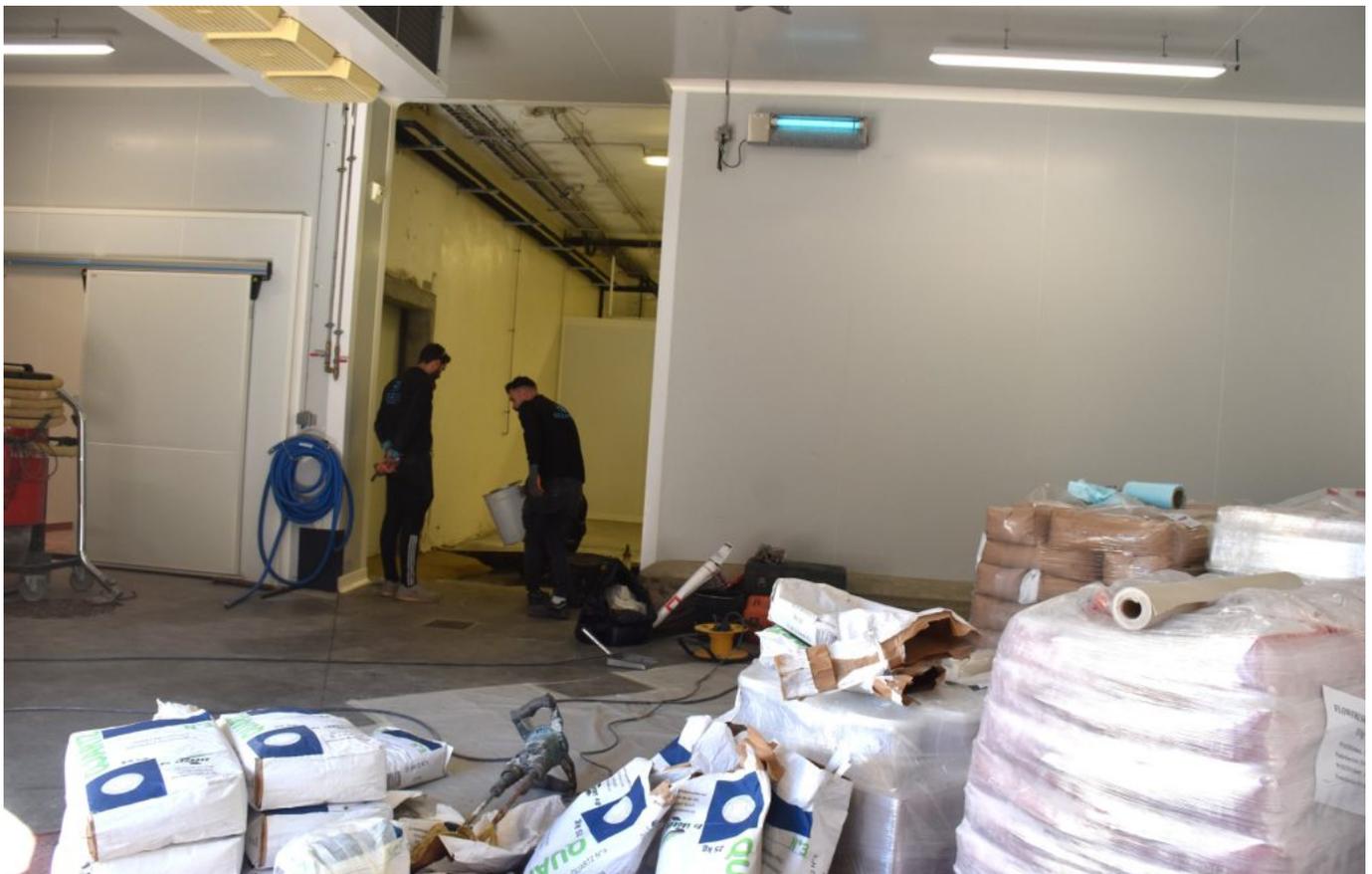
Grâce aux efforts de gestion réalisés (maîtrise des dépenses de personnel, rationalisation de la collecte des ordures ménagères...), Saint-Flour Communauté peut dégager **un autofinancement de 1,4M€**, ce qui lui permet de limiter le recours à l'emprunt en 2025 à 1,5M€ sur le budget général et aux opérations générant des recettes de loyers ou des économies d'énergie sur les budgets annexes.

Poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire avec des investissements forts et des services aux habitants qualitatifs

L'autofinancement dégagé et les bons résultats de la collectivité lui permettent de poursuivre son action :

- **jouer un rôle moteur pour la dynamique économique locale**
- **conforter et développer les services apportés aux communes, aux habitants et aux entreprises.**

En 2025, Saint-Flour Communauté poursuivra pour la dernière année la mise en œuvre de son projet de territoire 2021-2026. **Plus de 5,2M€ d'investissements sont programmés pour mener des opérations d'équipement**, tous budgets confondus :



Développement économique : poursuite du développement et de la commercialisation des zones d'activités ; poursuite des aides économiques (en complément des aides régionales et LEADER) ; accompagnement financier à la création de la Résidence Jeunes Actifs portée par Polygone sur Saint-Flour (110 000€) ; travaux sur le village agro-alimentaire de Camiols pour accueillir l'atelier de fabrication des « Pastavergha » de l'entreprise SAS ETIMINI, et sur l'atelier de découpe de Pierrefort pour le traitement de l'air ; accompagnement du lycée agricole pour l'acquisition d'un nouveau véhicule frigorifique ; poursuite des ateliers-relais et multiples ruraux, tous occupés à ce jour ;

Planification : suivi du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal adopté le 8 juillet 2024 ; mise en œuvre du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Urcize ;

Habitat : poursuite des aides aux propriétaires et des animations dans le cadre de l'OPAH pour tout le territoire et de

l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) à Chaudes-Aigues, Pierrefort et Saint-Flour ; poursuite du fonds de concours en faveur de la réhabilitation de logements communaux ;





Culture et Patrimoine : poursuite des fonds de concours pour la rénovation des édifices culturels et du petit patrimoine non classé ; début des travaux de réhabilitation du Jardin de Saint-Martin de l'Ecomusée de Margeride et réorganisation des réserves ; étude pour la mise en œuvre d'un parcours scénographique du belvédère à la Maison de l'habitat et du patrimoine à Saint-Flour ; programmation dédiée aux 20 ans du Pays d'art et d'histoire et 50 ans de l'Ecomusée de Margeride ; travaux réalisés au Théâtre Le Rex et réaménagement du hall d'accueil du Conservatoire ; préparation de la Biennale d'art contemporain 2025-2026 ;

Sport et Activités de pleine nature : finalisation du sentier mémoriel des Maquisards (95km) ; construction d'un padel/tennis couvert modulable ; acquisition de tribunes mobiles pour le Centre aqualudique ; aménagement du pôle accueil 4 saisons à Saint-Urcize ; réhabilitation du sentier d'interprétation du Puy de la Tuile ; extension du sentier de Grande Randonnée de Pays des Monts d'Aubrac ; création d'un parcours de trek ;

Tourisme : finalisation des travaux de réhabilitation de l'Office de tourisme intercommunal de Saint-Flour et lancement des travaux de l'Office de tourisme intercommunal de Chaudes-Aigues ; développement et valorisation de la vallée de la Truyère ;

Mobilité : aménagement et valorisation de la boucle cyclotouristique de la vallée de la Truyère ; création d'une aire de covoiturage à Loubresse et travaux d'amélioration des aires existantes ; aménagement d'un arrêt de car et d'un cheminement piéton au Rozier-Coren ; mise en place de stationnements et services vélos sur les parkings des équipements intercommunaux ; étude sur la création de lignes d'auto-stop ; finalisation et diffusion du Guide « Votre Mobilité du quotidien » ; étude pour l'amélioration du service urbain Floribus ; organisation de la 1ère édition de la Fête du vélo ;



Politique éducative et jeunesse : aménagement d'un préau pour l'accueil de loisirs de Besserette ; travaux de ventilation dans le bâtiment de la micro-crèche de Pierrefort ; renforcement du Pass'Activ'Jeunes et poursuite de l'aide au BAFA accompagnement de la montée en puissance du service de portage de repas ; mise en service de la Maison de santé à Pierrefort ; étude et travaux dans les locaux du Centre hospitalier à Chaudes-Aigues pour l'aménagement d'une Maison de Santé ; réalisations dans le cadre du Contrat Local de Santé (aménagement du jardin partagé de Pierrefort, travail sur la dénutrition, sur le rôle d'aidant, développement du Pôle Prévention...) ; poursuite du fonds de concours aux communes pour l'aménagement de structures petite enfance ; travaux sur l'Aire d'accueil de la Touète (reprise de voirie à l'entrée de l'aire) ;

Services aux communes : aménagement et embellissement des points de regroupement ; acquisition de matériels pour

les services techniques réalisant des prestations pour les communes ; développement du service de remplacement des secrétaires de mairies ;

Environnement et transition énergétique : mise en œuvre de la compétence GEMAPI (protection des inondations) en ville basse de Saint-Flour et finalisation des travaux prévus dans le cadre du Contrat de progrès territorial Truyère 2019-2024 ; mesures pour améliorer la performance énergétique des bâtiments notamment au Centre aqualudique ; structuration du portage pour des projets de production d'énergies renouvelables ;

Déchets : poursuite des travaux pour l'aménagement d'une déchetterie à Chaudes-Aigues ; acquisition d'un nouveau camion benne.



Ces projets seront mis en œuvre selon les cofinancements qui pourront être accordés par les partenaires (Europe, Etat, Région, Département...) de Saint-Flour Communauté.

"En 6 ans, avec ces dernières opérations d'équipement, ce seront au total 30M€ net qui auront été investis sur le territoire, a souligné la Présidente Céline Charriaud. C'est environ 5M€ par an, ce qui est très important."

Le budget 2025 a été adopté à l'unanimité des conseillers communautaires.